

BULLETIN MUNICIPAL PRINTEMPS 2023





Mot du mairepages 1-2

Vie communalepages3-4

Conseil municipalpages 5-25

Vie associativepages26-33

Infos diversespages34

Dates à retenirpages35

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : 8h-12 / 13h30-17h30

Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h

Jeudi : 8h-12 / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h

Samedi : 8h-12h



Dans le bulletin de début d'année, j'évoquais 3 hypothèses pour le coût de reconstruction des ponts emportés par la déferlante du 4 juin. Lorsque vous recevrez ce bulletin, la reconstruction du dernier pont sera achevée et Jérôme Tournerie n'aura plus à solliciter ses collègues pour accéder aux terres qu'il exploite au Bois du Parc.

Nous avons enfin les réponses à nos dossiers de demande de subventions déposés en décembre : en complément des 63195€ de dotation de solidarité événements climatiques, nous avons obtenu dans le cadre de la OETR, 41500€ pour les ponts de l'abbaye et de la Potinaie(?) et 29500€ pour celui du Bois du Parc. Ces 3 subventions ne représentent que 52% de la dépense totale.

Le chantier du centre bourg a pris du retard surtout pour la rénovation des 2 maisons situées derrière l'immeuble. L'entreprise de maçonnerie rencontre beaucoup de difficultés pour tenir le planning et de plus par négligence les biens de certains riverains ont subi des dégradations qui engendreront des dédommagements qu'il faudra qu'elle assume.

Le 20 mars j'ai assisté à la première réunion des entreprises retenues par Mayenne Habitat pour la construction des 4 pavillons dans le Lotissement de la Lortière. Le chantier vient de débiter.

La transformation du centre de secours en cabinet vétérinaire est en bonne voie. Raisonnablement on pense proposer le déménagement au 3^{ème} trimestre.

Manuel Barrabé a déposé le permis de construire pour le garage automobile. Le CM a attribué le démontage du hangar pour un montant de 7800€.

Par la signature d'un acte administratif, nous allons vendre 6065m² à la CCBM pour un montant de 6065€.

La commission d'appel d'offre a retenu l'entreprise STPO pour la viabilisation des 2 lots et des voies de circulation. Le marché s'élève à 125533.50€. La commune versera un fonds de concours de 30% (37660.65€) à la CCBM qui revendra 2721m² à Manuel Barrabé au prix de 5€/m². En 2024, après la reconstruction du garage, comme pour le garage agricole Lefeuvre Baglin, les agents réaliseront les clôtures.

L'antenne qui se dresse sur le parking de la salle polyvalente sera opérationnelle dans quelques mois. Nous attendons toujours que l'entreprise Lemée fournisse le consuel(?) indispensable pour la mise en service du poste de refoulement. Les 2 maisons, route de St Mars, pourront alors être raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal a décidé de prendre la gestion de la station service qui était exploitée par le garage Moulin: Le juge mandataire ayant accepté notre offre de 1€, la commune est désormais propriétaire des pompes et des cuves, nous attendons les devis pour modifier le fonctionnement de la station en 24h sur 24. Nous espérons une mise en service au 3^{ème} trimestre 2023.

Le C.M. a décidé d'acquérir le bâtiment et la plateforme où sont situées les cuves et les pompes pour 70000€ plus les frais. J'ai signé l'acte d'acquisition le 23 mai. Avec l'accord de M. POISSON, nous avons proposé une partie du garage à la location pour du stockage. Pour l'autre partie, parallèle à la route de La Dorée, nous attendons la réponse de l'association Vertigo qui envisage d'y installer un mur d'escalade et de se charger de l'animation de cette nouvelle activité.

Ayant pris sa retraite, Michel Gohin a mis fin au contrat de location du bâtiment communal (hangar et bureau) situé dans la Z.A. de la Madeleine.

Le C.M. a décidé de céder ce bâtiment à Mickaël Henri pour un montant de 75000€.



Dans le cadre des aides liées aux amendes de police, nous avons déposé une demande de subvention pour un aménagement de sécurité pour la sortie du parking du collège sur la route de Fougerolles.

Dans le vallon de la Lortière, nous avons commencer les études pour aménager des toilettes dans la maison du Bois.

Dans un temps record, grâce à la disponibilité des artisans et la participation des services techniques, le bureau des permanences a été divisé en deux parties dont l'une est dédiée au renouvellement des cartes d'identité et des passeports. Ces démarches sont gérées sur rendez-vous par 3 agents qui ont été formées par les services préfectoraux. L'objectif, à moyen terme, est de ramener la réalisation de cette démarche à un délai inférieur à 30 jours, sachant qu'ils sont aujourd'hui à 60 jours en France et à 145 jours en Mayenne.

Ce service à la population nous avait été retiré en 2017. 18 communes sur 240 avaient été retenues en Mayenne. Il n'y a pas eu d'hésitation pour reprendre cette compétence.

Le repas des aînés, très bien géré par le CCAS, a réuni 170 personnes dans une très bonne ambiance avec la participation de la nouvelle chorale dirigée par Michel Barbier.

Le Conseil Municipal a validé la proposition du «Courrier de la Mayenne» d'insérer une double page centrale sur Landivy dans la parution de la dernière semaine de Juillet. Vous recevrez un exemplaire du journal dans vos boîtes à lettre.

Début avril, nous avons eu la grande joie d'apprécier le retour de Delphine au secrétariat. Après 18 mois, elle a très vite retrouvé son efficacité et son professionnalisme.

Alain RONCERAY fera valoir ses droits à la retraite fin juillet. Depuis 3 mois, il a pour mission de transmettre son savoir faire à François GOBÉ que nous avons recruté pour compléter l'équipe technique. Ayant pris la présidence du Comité des Fêtes, Alain ne tombera pas dans l'oisiveté vu les manifestations prévues à Landivy : 9-10 septembre Foire cantonale, 16-17 septembre Fête communale et 24 septembre Virade pour la mucoviscidose. Je sais que les préparations ont commencé et que les réunions se multiplient.

Je déplore que les propos que j'ai tenu le 27 janvier lors de la Galette des Rois du Comité des Fêtes aient été mal interprétés. Il n'a jamais été dans mes intentions de réduire les subventions aux associations. Avec Maryline Mary, nous avons reçu les membres du Bureau du Comité des Fêtes et nous avons pu expliquer à cette nouvelle équipe le soutien financier de la municipalité. Vous pourrez d'ailleurs prendre connaissance de ces aides dans le compte rendu du C.M. du jeudi 06 avril 2023.

Après le recrutement d'un agent par la CCBM, la médiathèque Jean-Pierre Dupuis a retrouvé une amplitude d'ouverture qui doit engendrer un renouveau de la fréquentation.

Après la vente de sa maison, Marie Annick Dupuis s'est retirée à Rennes pour se rapprocher de ses enfants et petits-enfants. Une page s'est tournée mais la plaque sur la façade de la médiathèque nous rappellera que la famille Dupuis a vécu pendant 5 décennies à Landivy.

L'été est proche. S'il est aussi chaud que le précédent, restez au frais et buvez régulièrement de l'eau. Je souhaite, à tous ceux qui en bénéficieront, de passer de très belles vacances.

Marcel RONCERAY

Dernière minute:

Je viens d'apprendre que les dirigeants de Lou-légumes ont programmé une porte-ouverte pour visiter la champignonnière le 16, 17 et 18 Juin. Inscription par téléphone au 02-99-18-82-90.



État Civil :

Décès : SALLIOT Georgette 6 Janvier OLIVIER Andrée 9 Janvier
 GEROUARD Louis 30 Janvier FOUQUE Paul 20 Février
 MAUDET Jeannine 23 Mars DESFOUX Albert 15 Mai

Horaires

Mairie et Agence Postale

Lundi	8h00—12h00	13h30—17h30
Mardi	8h00—12h00	13h30—17h30
Mercredi	8h00—12h00	FERMÉE
Jeudi	8h00—12h00	13h30—17h30
Vendredi	8h00—12h00	FERMÉE
Samedi	8h00—12h00	FERMÉE

Ces horaires seront susceptible d'être modifiés pendant la période estival

NOUVEAUTÉ

Carte d'identité et Passeport :

Bonne nouvelle !

À partir de maintenant vous pouvez venir faire vos cartes d'identité et vos passeports au sein de la Mairie.





Urbanisme :

Déclaration préalable :

MAULAVE Sylvie, changement fenêtre et porte entrée bois en PVC avec volets roulants

SAS DESVOYS, ajout de menuiserie extérieures (fenêtres) et décalage d'ouverture (port piétonne)

MOREAU Régis, création d'une pergola en bois équipée d'une voile d'ombrage

RIMBERT Hervé, abri de jardin habillé de bois et couverture en acier

EARL SAULNIER JLMCA, installation d'un générateur photovoltaïque bi-axe sur mat en autoconsommation total

SUARD Amandine, transformation fenêtre en baie vitrée, élargissement d'une fenêtre et porte fenêtre

TERRENA, modification des façades du magasin TERRENA pour donner la même identité visuelle au couleur de la charte et du logo de la coopérative

ADEKWATTS casteuil-bouldier, installation toiture de panneaux photovoltaïques

DURANCEAU Martial, changement de velux, ajout de volet, suppression puit de lumière

BERRY John, remplacement fenêtres existantes, 2 ouvertures de portes fenêtre et 3 nouvelles fenêtres à l'étage

MILLER Richard, remplacement de l'ensemble de la toiture par l'installation de 36 panneaux solaires

PODEVIN Killian, changement d'une porte en fenêtre



Objet : Vente de matériel de l'entreprise Gontier

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que nous avons été sollicités par le responsable de la scierie NOEL à Larchamp pour l'acquisition de matériel de l'entreprise Gontier dont nous n'avons pas l'utilité.

- Un cyclone d'aspiration : 550 €
- Un conduit d'évacuation des fumées : 260 €

Une échelle de sécurité type crinoline : 190 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'accepter la somme de 1 000 € TTC pour la vente de ce matériel.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent la vente du cyclone d'aspiration, du conduit d'évacuation et de l'échelle de sécurité type crinoline pour un montant de 1000 € TTC.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS
N°202306 AFFICHÉE LE 24/01/2023 VISÉE LE 24/01/2023**

Objet : Vente de meubles par mon Petit Meubles Français

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le point des ventes de meubles sur l'année 2022, par mon Petit Meubles Français, le relevé annuel transmis est de 62 meubles, facturés en 2022 pour un montant de 4 111,73 € HT.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal que le service après vente augmente malheureusement encore avec un total de 2 088,00 € HT pour 29 meubles concernés.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'établir la facture d'un montant de **2 023,73 € HT**.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent d'établir la facture d'un montant de **2 023,73 € HT**.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS
N°202307 AFFICHÉE LE 24/01/2023 VISÉE LE 24/01/2023

Objet : Demande de subventions classe orchestre des écoles et du collège

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention du référent des classes orchestre des écoles et du collège de Landivy pour un projet de concert qui aura lieu le samedi 25 mars 2023 à la salle des fêtes de Pontmain avec la F'Pok et la chorale les filles de Voix pour 14 collégiens, 23 primaires (CM1 et CM2) 20 primaires (CE1 et CE2).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'accorder une subvention de 500 €. Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent de verser une subvention de 500 € pour participer au projet de concert qui aura lieu le samedi 25 mars 2023 à la salle des fêtes de Pontmain avec la F'Pok et la chorale les filles de Voix pour 14 collégiens, 23 primaires (CM1 et CM2) 20 primaires (CE1 et CE2).

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS
N°202309 AFFICHÉE LE 24/01/2023 VISÉE LE 24/01/2023



Objet : Organisation de l'enquête publique pour la modification du zonage d'assainissement des eaux usées de Landivy

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique est obligatoire pour les études du schéma directeur des eaux usées de la zone concernée par le projet de lotissement de Marcilly.

Il propose de confier l'organisation matérielle de cette enquête publique au service du SENOM.

Monsieur la Maire précise que les frais seront mutualisés avec la Ville de Gorrion et que toutes les démarches administratives seront réalisées par le SENOM.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent de confier la gestion de l'enquête publique au SENOM.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202310

AFFICHÉE LE 23/01/2023

VISÉE LE 23/01/2023

Objet : Etude sur l'incidence du projet de viabilisation d'un lotissement sur l'écoulement des eaux pluviales

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'une étude qui consiste à définir l'incidence du projet de la viabilisation du futur lotissement de Marcilly sur l'écoulement des eaux pluviales et le dimensionnement des infrastructures.

Monsieur le Maire ajoute que la réalisation d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour l'aménagement des parcelles non imperméabilisées est obligatoire.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal [de confier cette étude à DM.EAU \(expertise eaux-Environnement\) dont le devis d'élève à 3 600,00 € HT.](#)

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent de confier cette étude à DM.EAU (expertise eaux-Environnement) et autorisent M. la Maire a signé le devis à 3 600,00 € HT.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202311

AFFICHÉE LE 23/01/2023

VISÉE LE 23/01/2023



Free mobile : Nous avons reçu le planning prévisionnel des travaux qui s'échelonnent de maintenant jusqu'à la mi-avril.

Pour information

Dispositifs sur Aides Territoires : le 05 décembre 2022, j'ai rencontré M. PONDEVIE et M. LEROYER de la DDT ; ils nous accompagnent dans les démarches de demandes de subvention « Aides territoires » « Fonds vert » cumulables avec la DSIL et DETR.

- **Les aides à destination des collectivités territoriales et de leurs partenaires locaux** (associations, établissements publics, entreprises)
- **Les aides financières** : subventions, prêts, avances récupérables et certificats d'économie d'énergie.
- **Les aides en ingénierie** : technique, financière, juridique et administrative
- **Les aides portées par des acteurs publics et privés**
Les aides gratuites (dont les aides sous adhésion) **et payantes** (des acteurs publics uniquement).

Pour des projets sur de nombreuses thématiques :

1. Culture et identité collective / patrimoine / sports
2. Développement économique / production et consommation
3. Eau et milieux aquatiques
4. Energies / Déchets
5. Fonctions support
6. Mobilité / transports
7. Nature / environnement
8. Solidarités / lien social
Urbanisme / logement / aménagement

Pour information

Aide Départementale de la Mayenne « Ambition Mayenne 2030 », l'enveloppe communale est calculée sur la base de 5 euros par habitant. Suivant ce calcul, la commune bénéficie d'une dotation totale de 37 290 € qui peut être portée à 44 748 € si nous avons un projet orienté bas carbone.

Sur la période 2023-2025, cette enveloppe sera mobilisable à hauteur de 50% soit 18 645 € ou 22 374 €.

Dès 2026, il sera possible de mobiliser la 2^{ème} partie de notre enveloppe sous réserve d'avoir engagé la dotation 2023-2025 (subventions validées par la Commission permanente).

Pour information

L'ADIL nous a fait part de son attention de ne plus assurer les permanences.

Le bulletin a été distribué avec quelques problèmes, la situation a été régularisée.

Pour information



Conseil municipal - Février

Objet : Avenant N°1 marché public Lot N°14 carrelage/faïence Entreprise janvier

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal [que l'entreprise Janvier a transmis un devis d'un montant de 3 990,27 € HT, avenant N°1 concernant le lot N°14 carrelage/faïence pour la mise en œuvre d'une chape épaisseur 50mm pour les logements 002 T3, 102 T3, 202 T3.](#)

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent l'avenant N°1 pour le lot N°14 carrelage/faïence, de l'entreprise Janvier pour un montant de 3 990,27 € HT.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

N°202312

AFFICHEE LE 22/02/2023

WISEE LE 22/02 /2023

Objet : Installation d'une laverie automatique lave-linge et sèche-linge

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que M. Angenard est venu proposer un service et une installation d'une laverie automatique avec lave-linge et sèche-linge.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise a besoin d'un lieu visible par les passants.

Monsieur le Maire propose d'autoriser cet aménagement à côté des toilettes municipales face au presbytère.

Monsieur le Maire précise que tous les travaux pour installer cette laverie sont à la charge de Monsieur Angenard qui en assurera la maintenance et que le dédommagement pour la fourniture de l'eau et l'électricité sera de 40€ par mois.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent l'installation de la laverie automatique à côté des toilettes municipales face au presbytère.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

N°202313

AFFICHEE LE 22/02 /2023

WISEE LE 22/02 /2023

Objet : Vidéoprotection mise en sécurité de la commune

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les services de la Gendarmerie sont venus pour nous informer de la réglementation et les possibilités d'équiper certains secteurs de la Commune de dispositifs de sécurité.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous devons décider pour effectuer une étude précise pour équiper la commune de vidéoprotection.

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal de faire l'étude auprès de prestataires spécialisés dans la vidéoprotection.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent de faire les études et les devis pour équiper la collectivité de vidéoprotection.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

N°202314

AFFICHEE LE 22/02 /2023

WISEE LE 22/02 /2023



Conseil municipal - Février

Objet : Vote taxe d'habitation résidences secondaires

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la taxe d'habitation est en cours de suppression pour les résidences principales.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous avons l'obligation de voter un taux de taxe d'habitation en 2023 sachant que cette taxe ne s'appliquera que pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal de maintenir le taux de 18,48% pour la taxe d'habitation, et il propose que ce taux soit appliqué pour les résidences secondaires.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent le taux de 18,48 % de taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202315

AFFICHÉE LE 22/02 /2023

VISÉE LE 22/02 /2023

Objet : Achats pompes et citernes pour l'euro symbolique

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Garage automobile « Renault » est fermé et que la liquidation judiciaire est en phase d'achèvement.

M. Le Maire précise que la station-service « ELAN » (pompes et citernes) fait partie de la liquidation.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir rencontré la mandataire Maître Brillaud, le commercial de la société Elan-Total et M. et Mme Poisson propriétaire du foncier (atelier et plate-forme).

M. le Maire propose de solliciter l'achat de la station-service pour un euro symbolique auprès du Juge chargé de la liquidation par l'intermédiaire du mandataire Maître Brillaud.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent de solliciter l'achat de la station-service pour un euro symbolique auprès du Juge chargé de la liquidation par l'intermédiaire du mandataire Maître Brillaud.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202316

AFFICHÉE LE 16/02/2023

VISÉE LE 16/02/2023

Objet : Achats bâtiment (atelier et bureau) 2, rue Saint François

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le bâtiment (atelier et bureau) et la plate-forme située devant les pompes à carburant appartient à Mme et M. Didier POISSON.

M. Le Maire précise qu'il a rencontré ces derniers pour échanger sur les conditions de cession de la totalité de leur propriété situé 2, rue Saint François à Landivy.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la reprise de la station-service ne peut s'envisager dans de bonnes conditions sans la maîtrise foncière.

M. le Maire informe que Mme et M. Poisson ont une offre de 70 000 € net au vendeur et qu'ils sont prêts à donner la priorité d'achat à la commune.

M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir la parcelle 384 section AB d'une superficie de 1027m² terrain et bâtiment aux conditions suivantes :

Prix 70 000 euros net vendeur, frais d'acquisition à la charge de la commune.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent d'acquérir la parcelle 384 section AB d'une superficie de 1027m² terrain et bâtiment, pour un montant de 70 000 euros net vendeur. (Frais d'acquisition à la charge de la commune).

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202317

AFFICHÉE LE 22/02/2023

VISÉE LE 22/02 /2023



Conseil municipal - Février

Objet : Vente stock des meubles à Mon Petit Meuble Français

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le stock de 270 meubles restants à 66,31 € de l'entreprise Gontier représente un montant de **17 905,93 € HT**.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la proposition de M. Eric Weiler d'acheter le stock avec une décote de 50% et de régler en 2 annuités, soit :

Fin 2023 : 4 476,50 € HT

Fin 2024 : 4 476,50 € HT

M. le Maire ajoute que M. Eric Weiler demande de stocker les meubles dans un bâtiment au sec et de les délocaliser sur un autre site.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent la proposition de M. Eric Weiler l'achat du stock avec la décote de 50% et de régler la somme de **17 905,93 € HT** en 2 annuités et de délocaliser les meubles sur un autre site.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

N°202318

AFFICHEE LE 22/02/2023

WISEE LE 22/02 /2023

Objet : Location bureau et show -room situés 12, rue de l'Abbaye

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la location des bureaux et du show-room situés 12, rue de l'Abbaye 53 190 LANDIVY commencera au 01 avril 2023 pour un loyer de 90 € HT charge foncière comprise.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent la location des bureaux et du show-room situés 12, rue de l'Abbaye 53 190 LANDIVY au 01 avril 2023 pour un loyer de 90 € HT charge foncière.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

N°202319

AFFICHEE LE 22/02 /2023

WISEE LE 22/02 /2023

Objet : Vente bâtiment ZA de la Madelaine LANDIVY

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Gohin, locataire d'un bâtiment communal, cessera son activité fin mars 2023 et que cet atelier a été construit en deux temps :

2007 : un bâtiment de 240 m² dont le prix de revient s'élevait à 94941 € HT.

2013 : un bâtiment annexe de 66 m² dont le prix de revient s'élève à 83381.73€ HT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a une demande d'un artisan pour l'acquisition de l'ensemble du bâtiment de 306 m².

Monsieur le maire demande l'avis des membres du conseil municipal. A l'unanimité ceux-ci se prononcent pour la vente du bâtiment.

Monsieur le Maire informe que la proposition du demandeur est de 75000€ et demande l'avis des membres du conseil municipal.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal

Acceptent de céder la parcelle B1177 ainsi que le bâtiment pour le prix de 75000€ net vendeur, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents pour concrétiser cette vente.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

N°202320

AFFICHEE LE 22/02 /2023

WISEE LE 22/02 /2023



Conseil municipal - Février

Objet : Vente bâtiment ZA du Bois Roux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il faut décider de l'avenir du bâtiment situé ZA du Bois Roux où sera construit le Garage Barabé.

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que pour céder le terrain à la Communauté de Communes avant la viabilisation, le bâtiment doit être démonté.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le devis établi par Monsieur Coupé pour démonter le hangar s'élève à 14820€ HT et à 24590 € HT pour remonter et couvrir 50% de la surface (500 m²) d'un bac acier anti-condensation.

Monsieur le Maire propose de ne pas conserver ce bâtiment et de le mettre en vente en précisant que plusieurs acquéreurs en ont fait la demande.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent de mettre le bâtiment en vente en précisant que tout doit être démonté et que le terrain doit être débarrassé des gravats.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202321

AFFICHÉE LE 22/02 /2023

VISÉE LE 22/02 /2023

Objet : Contrat de location et caution salles municipales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été rédigé un contrat de location pour les salles municipales.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut déterminer un montant de caution.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que le montant de la caution s'élève à 300 € pour toutes les salles municipales à compter du 01 mars 2023 et que le contrat de location soit signé entre les 2 parties.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent le montant de la caution à 300 € pour toutes les salles municipales à compter du 01 mars 2023 et que le contrat de location soit signé entre les 2 parties.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202322

AFFICHÉE LE 22/02 /2023

VISÉE LE 22/02 /2023

Objet : Règlement intérieur location salles municipales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été rédigé un règlement intérieur pour la location des salles municipales.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le règlement intérieur à compter du 01 mars 2023.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Valident le règlement intérieur à compter du 01 mars 2023.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202323

AFFICHÉE LE 22/02 /2023

VISÉE LE 22/02 /2023



Conseil municipal - Février

Création d'un terrain de foot 5x5 :

Thierry Bazille expose le projet d'aménagement d'un terrain 5x5 financé par le conseil départemental. Ce terrain sera en gazon synthétique protégé. Deux emplacements pourraient recevoir cet aménagement.

Les membres du conseil municipal décident que le vallon de la Lortière sera proposé en premier et le terrain des Terriers en second.

Installation d'un mur d'escalade :

Marilyne Mary, première adjointe, explique que la présidente et la secrétaire du club d'escalade « Verti'Go » (Gorron) sont venues proposer l'installation d'un bloc d'escalade de 6 mètres de large pour 4.50 mètres de hauteur. Ceci nécessite un bâtiment d'une hauteur supérieur à 4.50 mètres et disposant d'un mur porteur en dur.

Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable pour accueillir cette activité à Landivy, reste à déterminer le bâtiment.

Aménagement entrée de la parcelle B1123 à la Pérelle :

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Orain pour les travaux d'aménagement de la voie d'accès à la parcelle communale cadastral B1123.

Pour le terrassement, le reprofilage de fond de forme, le comptage, la fourniture et la pose de 2 regards pour les réseaux et le revêtement tri couche, le devis s'élève à 9999,25€ HT.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a rencontré Madame et Monsieur Houzé, les riverains concernés par cet aménagement et qu'il a été convenu que ces travaux pourraient être différés d'un an en fonction des capacités budgétaires 2023.

Travaux « école maternelle » :

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Coupé pour la réfection du rampant sud du bâtiment de l'école maternelle avec une variante pour la pose de panneaux solaires (installation de production autoconsommation sans revente de surplus).

Le devis s'élève à 16378,77€ HT pour la couverture et 16918,90€ HT pour les panneaux solaires.

Les membres du conseil municipal décident d'inscrire ces dépenses au budget 2023 et de rechercher des subventions pour ces projets.



Conseil municipal - Mars

Objet : Vote compte de gestion

Le Conseil Municipal.,

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202331

AFFICHER LE 30/03/2023

VISÉE LE 30/03/2023

Objet : Affectation des résultats

Le Conseil Municipal.,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 voté le 06 Avril 2023,

Considérant son adoption à l'unanimité,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 233 032,03 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE :

Déficit.....	
Excédent.....	233 032,03 €
EXCEDENT AU 31.12.2022.....	233 032,03 €
Excédent cumulé d'investissement 2022.....	271 474,04 €
Restes à réaliser dépenses	435 000,00 €
Restes à réaliser recettes	178 268,00 €

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202332

AFFICHER LE 30/03/2023

VISÉE LE 30/03/2023



Conseil municipal - Mars

Objet : Demande de subvention amende de police aménagement de sécurisation entrée du collège

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier d'aménagement de sécurité au droit du parking du collège, route de Fougerolles du Plessis.

L'ensemble des travaux est estimé à 35 785 € H.T. soit 42 942 € T.T.C.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire. Acceptent l'aménagement de sécurité au droit du parking du collège, route de Fougerolles du Plessis.

Acceptent le plan de financement proposé.

Autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police 2023.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202333

AFFICHÉE LE 15/03/2023

VISÉE LE 15/03/2023

Objet : Vote du CA assainissement

Le Conseil Municipal.,

Après avoir entendu le compte administratif du Service Assainissement de l'exercice 2022 voté le 06 avril 2023,

Considérant son adoption à l'unanimité,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de 61 881,24 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	<i>Résultats de clôture 2021</i>	<i>Résultats de l'exercice 2022</i>	<i>Résultats de clôture 2022</i>
<i>Investissement</i>	21960,63 €	15 075,35 €	37 035,98 €
<i>Fonctionnement</i>	396,07 €	61881,24 €	61 485,17 €

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202334

AFFICHÉE LE 31/03/2023

VISÉE LE 31/03/2023

Objet : Vote du CA ZA du Bois Roux

Le Conseil Municipal.,

Après avoir entendu le compte administratif du Service ZA du Bois Roux de l'exercice 2022 voté le 06 avril 2023,

Considérant son adoption à l'unanimité,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 26 207,68 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultats de l'exercice 2022	Résultats de clôture 2022
Investissement	234 568,66 €	633 033,66 €	398 465,00 €	360 913,62 €
Fonctionnement	640 322,78 €	666 530,46 €	26 207,68 €	77 016,67 €

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202335

AFFICHÉE LE 31/03/2023

VISÉE LE 31/03/2023



Conseil municipal - Mars

Objet : Vote du CA Lotissement de la Lortière

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif du Service Lotissement de la Lortière de l'exercice 2022 voté le 14 mars 2023,

Considérant son adoption à l'unanimité,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de 69 552,65 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultats de clôture 2022
Investissement	225 105,38 €	272 452, 20 €	47 346,82 €
Fonctionnement	310 121,33 €	567,97 €	-69 552,65 €

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202336

AFFICHÉE LE 31/03/2023

VISÉE LE 31/03/2023

Objet : Bâtiment (atelier et bureau) 2, rue Saint François - Signature d'un compromis de vente

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que [le bâtiment \(atelier et bureau\) et la plateforme situé « 2, rue saint François » est en vente](#).

Monsieur le Maire propose que la commune en fasse l'acquisition et qu'un compromis de vente soit signé, conformément au choix du propriétaire Monsieur et Madame Didier POISSON.

Il précise que ce compromis porte sur le bâtiment (atelier et bureau) et la plateforme situé « 2, rue saint François » est en vente, cadastré AB 384 et propose que le prix d'acquisition soit fixé à 70 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer le compromis de vente à intervenir.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de signer avec Mme et M Didier Poisson, un compromis préalable à l'acquisition par la commune de l'immeuble « 2, rue Saint François » à Landivy.

PRECISE que ce compromis porte sur l'acquisition au prix de 70 000 € net vendeur.

PRECISE que l'établissement de l'acte sera confié aux soins de la SCP Patricia BANNIER, Notaire à Fougères.

HABILITE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document connexe.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202337

AFFICHÉE LE 31/03/2023

VISÉE LE 31/03/2023

Objet : Feu d'artifice fête communale 16 septembre 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la fête communale se déroule le samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal [le devis de la société Plein Ciel pour le feu d'artifice d'un montant de 3 500 € TTC](#).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent le devis de la société Plein Ciel pour un montant de 3 500 € TTC.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202338

AFFICHÉE LE 31/03/2023

VISÉE LE 31/03/2023



Conseil municipal - Mars

Objet : Equipements sportifs pour les écoles primaires

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les écoles primaires ont besoin d'équipements sportifs.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les devis suivants :

- Société l'Athador (ballons, balles, lot de cerceaux, plots, planches) pour un montant de 1 891,67 € HT

- Casal Sport (Matériel pédagogique, lot 12 sacs, disques basculants) pour un montant de 1 127,62€ HT

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent les devis de la Société l'Athador et de la Société Casal Sport pour un montant total de 3 019,29 € HT.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

N°202339

AFFICHEE LE 31/03/2023

WISEE LE 31/03/2023

Objet : Encart publicitaire de la Commune de Landivy dans le courrier de la Mayenne

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré un représentant du courrier de la Mayenne qui propose d'insérer un encart 4x4 dédié à la Commune de Landivy dans l'édition du 26 juillet 2023.

Cet encart sera composé de photos (faites par drone), un article d'une figure locale, la publicité des artisans, commerçants, entreprises locales et le mot du Maire.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il faut acheter au moins 100 journaux au prix unitaire d'un euros.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de commander 500 exemplaires pour un total de 500 € TTC . Il précise qu'un exemplaire sera distribué dans chaque boîte aux lettres des citoyens.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent de commander 500 exemplaires pour un montant de 500 € TTC.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

N°202340

AFFICHEE LE 31/03/2023

WISEE LE 31/03/2023

Objet : Lutte contre les nids de frelons – Attribution aides aux propriétaires privés

M. Le Maire expose aux membres du conseil municipal que si la lutte contre le frelon asiatique n'est pas, à ce jour, exigée en matière de santé publique, elle revêt en revanche une grande importance écologique au regard des dégâts produits (notamment sur les populations d'abeilles) et de la rapidité de développement de l'espèce ainsi que de ses capacités d'adaptation.

Sur le domaine appartenant aux propriétaires privés, il propose d'accorder une aide de 50% du coût de destruction par nid, plafonnée à 75 € par nid.

Celle-ci sera versée, au regard des justificatifs attestant de la réalisation de l'opération (facture).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Approuvent le principe de l'attribution d'une aide aux propriétaires privés pour la destruction de nids, dans les conditions ci-dessus énoncées.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

N°202341

AFFICHEE LE 31/03/2023

WISEE LE 31/03/2023



Conseil municipal - Mars

Vente Bâtiment ZA du Bois Roux : Nous avons diffusé sur le site de la commune les modalités pour la vente du hangar.



Objet : modalités de vente du hangar communal situé 6 rue du bois dans la ZA du Bois Roux à Landivy.

Le hangar situé 6 rue du Bois Roux est constitué de 2 parties à ossature métallique à double pente avec une « casquette » côté ouest sur la rue du Bois Roux.

CE BATIMENT EST A DEMONTER entre le 15 Mai et le 15 Juin 2023

Le terrain doit être débarrassé de tous les gravats.

Le bâtiment est surplombé par une ligne électrique moyenne tension (20000 volts). La distance entre celle-ci et le faîtage ne permet pas de démonter la toiture en sécurité lorsque la ligne est en tension. Il faut donc solliciter Enedis pour que la ligne ne soit plus alimentée pendant les travaux.

Le coût de cette démarche est à la charge de l'acquéreur. Il faut prévoir entre 4500€ et 5000€. Au-delà de 5000€, la commune prendra ce supplément à sa charge.

Une *caution de 500€* sera demandée et sera rendue si le terrain est bien nettoyé.

Le bâtiment peut être visité sur demande à la mairie tel : **02-43-05-42-05**.

L'offre d'acquisition est à déposer ou à envoyer avant **le 4 Avril 2023** à la mairie dans une enveloppe fermée à l'entête :

« Offre pour l'acquisition du Hangar communal à démonter situé 6 rue du bois à Landivy. »

Pour information

Nids de frelons : Nous avons reçu les pièges pour les nids de frelons, les agents techniques vont les installer dans la commune.

Pour information



Conseil municipal - Avril

Objet : Demande d'allocation d'aide ponctuelle pour financer les petits aménagements de locaux

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal [que l'ANTS \(Agence Nationale des Titres sécurisés\) peut verser une allocation pour une aide ponctuelle afin de financer les petits aménagements de locaux.](#)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la collectivité a fait des travaux pour accueillir le dispositif de recueil des cartes d'identité et des passeports pour un montant de 3 696,00 € HT.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent de faire la demande d'allocation pour une aide ponctuelle afin de financer les petits aménagements de locaux.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202342

AFFICHÉE LE 17/04/2023

VISÉE LE 17/04/2023

Objet : Demande de subvention exceptionnelle pour association Louvi'Gym

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle pour le fonctionnement de l'Association Louvi'Gym a été sollicitée.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que cette subvention aidera l'association pour les dépenses de fonctionnement du club.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a 5 enfants licenciés de Landivy.

Il propose [de verser la somme de 100 € de subvention exceptionnelle pour le fonctionnement de l'association Louvi'Gym.](#)

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent de verser la somme de 100 € de subvention exceptionnelle pour le fonctionnement de l'association de Louvi'Gym.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202343

AFFICHÉE LE 17/04/2023

VISÉE LE 17/04/2023

Objet : Vote des subventions aux associations 2023

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à voter les subventions dont les associations ont fait la demande en mairie pour inscriptions au Budget Primitif 2023.

Club loisirs et amitiés	783,00 €
Musique	2 421,00 €
Club cycliste landivysien	1 257,00 €
FCLP	2 741,00€
Comité des fêtes	7 854,00 €
Centre anti cancéreux	469,00 €
AFN	254,00 €
Cyclo touriste	209,00 €
Société de pêche	209,00 €
Société de chasse	209,00 €
Chambre des métiers	178,00 €

Amicale Laïque	2 694,00 €
ADIL	397,00 €
La croix d'or	132,00 €
Avenir	345,00 €
UCC	345,00 €
Runland	212,00 €
OCCE Ecole primaire	756,00 €
Survivebox	624,00 €
Amicale des sapeurs pom-piers	618,00 €
Infirmités moteurs cérébraux	102,00 €
UDAF	81,00 €



Conseil municipal - Avril

Après en avoir délibéré,

Acceptent à l'unanimité les subventions pour les associations pour 2023 d'un montant total **22 620,00 €** comme indiqués ci-dessus.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202344

AFFICHÉE LE 17/04/2023

VISÉE LE 17/04/2023

Objet : Vote tarif de redevance assainissement 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le tarif de redevance de l'assainissement n'a pas évolué depuis plusieurs années et le taux est de 1,19 m3.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir ce taux à 1,19 du m3 et d'ajouter une part fixe de 30 euros pour l'abonnement.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent à l'unanimité de maintenir le taux à 1,19 du m3 et d'ajouter une part fixe de 30 euros pour l'abonnement.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202345

AFFICHÉE LE 17/04/2023

VISÉE LE 17/04/2023

Objet : Vote taux imposition 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le produit fiscal attendu pour le Budget Primitif 2023 est de 589 741 €.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition.

Les taux proposés pour 2023 sont :

Taxe d'habitation (Résidences secondaires) : 18,78

Taxe foncière (bâti) : 46,18

Taxe foncière (non bâti) : 45,56

Les membres du conseil municipal :

Considérant que le produit fiscal attendu pour le budget primitif 2023 est de 589 741 €.

Après en avoir délibéré,

Acceptent à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour 2023 comme indiqués ci-dessus.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°202346

AFFICHÉE LE 17/04/2023

VISÉE LE 17/04/2023

Objet : Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 ainsi que les budgets annexes.

BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Section d'investissement

Dépenses : 1 657 949,03 €

Dépenses : 2 071 000,00 €

Recettes : 1 657 949,03 €

Recettes : 2 071 000,00 €



Conseil municipal - Avril

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2023 qui se présente comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses :	168 258,57 €	Dépenses :	79 792,38 €
Recettes :	68 258,57 €	Recettes :	79 792,38 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LORTIERE

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2023 qui se présente comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses :	304 658,03 €	Dépenses :	272 452,20 €
Recettes :	304 658,03 €	Recettes :	272 452,20 €

BUDGET ANNEXE ZA DU BOIS ROUX

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2023 qui se présente comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses :	111 016,67 €	Dépenses :	448 925,29 €
Recettes :	111 016,67 €	Recettes :	448 925,29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget primitif 2023 tel qu'il est présenté et dont les balances sont énumérées ci-dessus, pour le budget général et le budget annexe.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

N°202347

AFFICHEE LE 17/04/2023

WISEE LE 17/04/2023

Objet : Vote du Compte Administratif CCAS

Les membres du C.C.A.S. réuni sous la présidence de Mme Cécile GOUIN, Adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Marcel RONCERAY, Président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		4 581.45 €
Opérations de l'exercice	27509.65€	29546.50€
TOTAUX	27509.65€	34127.95€
Résultats de clôture		6618.30€
TOTAUX CUMULES		6618.30€

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

N°2023-01

AFFICHEE LE 17/04/2023

WISEE LE 17/04/2023

Objet : Vote du budget 2023

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'administration le Budget Primitif 2023.

Les membres du conseil d'administration :

Statuant sur l'équilibre du budget comme ceci :

Section de fonctionnement : 27038.30€ (en dépenses et en recettes)

Considérant que les prévisions correspondent aux projets du CCAS,

Après en avoir délibéré,

Adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2023.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

N°2023-02

AFFICHEE LE 17/04/2023

WISEE LE 17/04/2023



ALSH - centre de loisirs

Service jeunesse



L'accueil de loisirs vous accueille les mercredis et durant les vacances scolaires. L'accueil est possible à la journée, ou à la demi-journée, nous sommes ouverts de 7h à 19h. Le service de cantine est assuré par le collège le mercredi et par les EHPAD de Fougerolles et Landivy durant les vacances.

De nombreuses activités sont proposées cette année nous avons été visiter la caserne des pompiers à Fougerolles du plessis. Nous avons aussi été au château de fougères, visiter et faire des petits ateliers.

Durant les vacances d'hiver nous avons pu faire beaucoup de partenariats :

- Un stage d'art plastique a été proposé le 13 et 14 février en partenariat avec le centre d'art de Pontmain. Six enfants ont pu aller profiter de cette expérience ils étaient accompagnés par l'artiste Gwen Mérel.
- La MIJ est venu au centre de loisirs le 13 février pour une intervention sur les jeux de société.
- Le 15 Février les grands ont pu aller à la médiathèque de Fougerolles pour un moment lecture.
- Le lendemain, le 16 février ceux sont les petits qui ont pu profiter d'un atelier à la médiathèque de Fougerolles, pendant que les grands étaient à l'EHPAD de Fougerolles pour faire un loto avec les personnes âgées.
- Le mardi 21 février nous avons accueilli l'ADAPT et l'EHPAD de Pontmain, pour un atelier cuisine et des jeux collectifs le matin et l'ADAPT est revenu l'après-midi pour une kermesse.
- Le mercredi 22 tous les enfants ont pu profiter d'un moment lecture à la médiathèque de Landivy.
- Nous sommes partis à Rennes le 23 février avec le l'ALSH de Montaudin pour voir un cirque sur glace.



ALSH - Centre de loisirs Service jeunesse



Nous avons également réaménagé l'accueil avec différents pôles :



Le mini théâtre ou les enfants peuvent s'amuser avec les marionnettes



L'espace créatif ou les enfants peuvent faire parler leur sens de la créativité à travers les petits ateliers en autonomie :

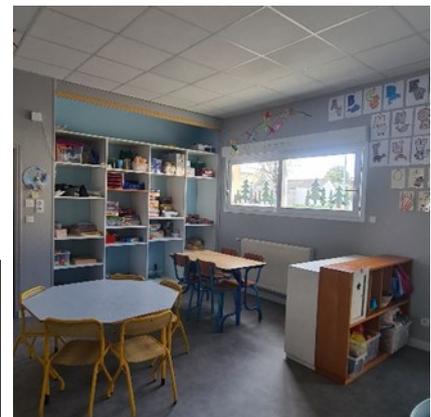
- Dessin
- coloriage
- pâte à modeler
- carte à gratter
- scoobidoo



La cabane à lecture où les enfants peuvent lire et se reposer



Le pôle jeux de société où ils peuvent jouer à leurs gises seul ou à plusieurs



Le pôle jeux de construction, ils pourront y faire parler leur imagination à travers :

- Kapla
- Lego
- Voiture
- Duplo

Le pôle dinette où les enfants peuvent jouer librement, il est joliment décoré par leurs dessins





Remise des instruments

Le 21 Janvier, le collège Louis Launay ainsi que son directeur M. Lancien, ont organisé la remise des instruments de musique pour les classes orchestre du collège mais aussi pour les classes de CM1 et CM2 de l'école François Vannier. Cérémonie à laquelle ils ont conviés l'association de l'Harmonie Municipale pour y effectué un concert.

Mot du directeur :

Les élèves des classes Orchestre de Landivy ont participé samedi 21 janvier 2023 à une soirée de concert et de remise d'instruments à la salle polyvalente de Landivy.

Lors de cette cérémonie, 22 élèves de CM1/CM2 de l'école François Vannier encadrés par Mme Chemineau et 14 élèves de 6e/5e/4e du collège Louis Launay encadrés par Mme Herman Carole, ont reçu officiellement leur instrument (flûte traversière, clarinette, tuba, trombone, trompette, percussions, saxophone) des mains des enseignants de l'Ecole de musique du Bocage mayennais dont Jérôme Steunou, chef des orchestres scolaires de Landivy.

Cet événement a marqué à la fois l'entrée de ces élèves dans la grande famille de l'orchestre mais aussi leur engagement dans cette belle pratique artistique sur la commune.

C'est pourquoi ils étaient entourés des musiciennes et musiciens de l'Harmonie de Landivy dirigée par Alain Ronceray qui ont accompagnés les élèves sur plusieurs morceaux, pour le plus grand plaisir du public venu nombreux pour les écouter.





ASC LANDIVY – Section foot jeunes

SAISON SATISFAISANTE

Le club regroupe toutes les joueuses et joueurs âgés de 5 ans à 17ans des communes de Fougerolles du Plessis, Landivy, Larchamp, Pontmain, La Dorée, Montaudin, St Berthevin-la-Tannière, St Ellier-du -Maine, St-Mars-sur-la-Futaie et même de Savigny-le-Vieux.

Avec 110 joueurs dont 15 U7*, 21 U9, 19 U11,12 U13 , 16 U15 et 21 U18, la saison 2022-2023 s'est bien déroulée. **U7* veut dire Under 7ANS, donc 5/6ans**

Le mercredi après-midi, l'entraînement a lieu sur 3 sites :

A LARCHAMP, pour les U7 et U9 encadrés par Franck TESNIERE, Rémi LOCHIN, Michel PELE et Alain RONCERAY

À FOUGEROLLES DU PLESSIS pour les U11 avec Benoît BAUDIN et Hubert LERAY ;

À LANDIVY les U13/ U15 avec Yann LEDAIN. & Dimitri HAMON

Le samedi, les plateaux et les championnats ont lieu sur l'ensemble du département ; pour l'instant, les championnats et plateaux ne sont pas terminés. Les joueurs sont encadrés par de nombreux responsables ;U7/U9, Michel PELE, Franck TESNIERE, Alexis LEMARCHAND, LOCHIN Rémi et ROISIL Laurent. Les U11 sont encadrés par Antoine RENAULT, Emmanuel MOREAU, les U13 avec Sébastien POTEVIN, Valentin CROTTE, Hugo ROISIL et ERNAULT Benoît. Les U15 sont encadrés par Stéphane HAMON et Alexis GENEVEE. Les U18 sont encadrés par Thierry JOSSOMME ,Benoît BAUDIN et Thierry BAZILLE.

L'ASSEMBLEE de l'A.S.C LANDIVY aura lieu le Vendredi 30 JUIN à LARCHAMP- Salle des Lavandières.-. Tous les Parents et joueurs y sont vivement conviés. Également, le club est toujours à la recherche de bénévoles pour la saison prochaine.

Dès maintenant, il faut penser à la SAISON 2023-2024. Une journée d'inscription se déroulera fin août pour les anciens et NOUVEAUX joueurs. L'annonce sera faite dans la presse et dans les commerces. Pour l'inscription,, pour les NOUVEAUX, il faut prévoir une photo d'identité récente et une photocopie de l'acte de naissance (livret de famille). Pour les anciens joueurs qui pensent s'arrêter, nous prévenir.

CONTACTS :

BAZILLE Thierry (Président) 06 09 38 66 80 ;

GESLIN Edgar (Secrétaire) 06 76 95 47 35 ;

GESLIN Eglantine (Secrétaire-adjointe) 06 13 55 06 67

CATEGORIES D'AGE

U7 nés en 2017/2018 ; U9 nés en 2015/2016 ;U11 nés en 2013/2014

U13 ,nés en 2011/2012 ;U15 nés en 2009/2010 ;U18 nés en 2006/2007/2008

SITE de L'ASCL <https://www.asclfoot.fr>

Pour l'ASCL,
Le secrétaire,
GESLIN Edgar



🚲 Club cycliste Landivisien 🚲

Le Samedi 8 Avril 2023 avait lieu le Grand prix des Sponsors du Club Cycliste Landivisien, cet après-midi fut séparé en 2 courses, Access 3-4 puis Access 1-2.

Nous avons pu accueillir environ 120 coureurs au sein de la commune de Landivy, sur un circuit de 5,800km et avec une arrivée rue de la gare à l'hauteur de la Médiathèque.

Durant cette première course, nous avons pu voir la victoire de Florent BOURDINIÈRE du COC Fougereais qui a su sortir du peloton dans les derniers km.

Lors de la deuxième course une échappée d'une dizaine de coureurs s'est dessinée rapidement avec des équipes bien présente à l'avant, la victoire revient à Ronan CHESNEL du Guidon d'Or Fougereais.

Nous remercions la mairie, les sponsors du Club Cycliste Landivisien, les commerçants et artisans de Landivy, les bénévoles du comité des Fêtes de Landivy ainsi que du Club Cycliste Landivisien pour leurs soutiens puisque sans coureurs nous aurons pas de courses mais nous aurons encore moins de courses sans nos bénévoles.



🎵 Harmonie Municipale 🎵

- Concert à la salle de loisirs de Pontmain

L'harmonie se prépare pour de nouveaux événements, tout d'abord le concert à la basilique de Pontmain le samedi 03 juin à 20h30 en présence d'autres formations comme La Lyre Gorronnaise et l'harmonie d'Ernée. Ce concert aura une particularité, les deux morceaux de fin seront joués par les harmonies et l'orgue de la basilique. Nous serons aussi le dimanche 18 juin à la fête de la musique organisée par le comité des fêtes au vallon de la Lortière, nous jouerons vers 16h15- 16h30, cela permettra à nos jeunes et nouveaux musiciens de jouer devant notre public. Depuis la parution du dernier bulletin, nous avons eu la remise des instruments des orchestres de l'école primaire et du collège à la salle polyvalente le samedi 21 janvier, nous avons terminé ce concert avec deux morceaux que j'avais donné à travailler aux collégiens, nous avons répété deux vendredis pour mettre tout cela en place, cela m'a permis de diriger 40 musiciens (harmonie et collège mélangés). En septembre, nous jouerons au comice cantonal qui se déroulera à Landivy, à la fête communale et aux Virades de l'Espoir toujours à Landivy. Vous pouvez d'ores et déjà bloquer la date du 26 Novembre pour le repas concert de l'harmonie, n'hésitez pas à nous réclamer des cartes pour cette journée. Espérant vous voir nombreux sur ces manifestations.



Le Président de l'Harmonie





La Troupe des Pétillants



La pièce que nous avons eue le grand plaisir de jouer ce soir sous vos rires fournis et vos formidables applaudissements est de Regis Le Guigot elle s'appelle « **Ils arrivent** ».

Elle se passe dans un petit village autour de 8 personnages pittoresques dont entre autres le maire et son étrange secrétaire, les décors les costumes et la mise en scène sont de nous mêmes.

Nous remercions chaleureusement tous ceux nous ont aidé et tout ceux qui sont venus nous voir et pour ceux qui n'ont pas pu rendez-vous la prochaine fois.



La société de pêche



En partant de la droite

Gérard POIDVIN : président AAPPMA

Sébastien FOUBERT : trésorier

Jean-Louis DES AUNAI : secrétaire

Gérard POTTIER : vice-président

Je vous souhaite une bonne journée

Cordialement Gérard POIDVIN



Comité des fêtes



Le comité des fêtes a organisé le dimanche de Pâques une chasse aux œufs pour les enfants au vallon de la Lortière. Une cinquantaine d'enfants y ont participé accompagnés de leurs parents, une structure gonflable y était installée pour le plaisir de tous sous un soleil radieux.

Nous organisons une fête de la musique au vallon de la Lortière, le Dimanche 18 juin à partir de 15h30, une scène ouverte débutera cette soirée musicale, toutes personnes sachant jouer d'un instrument sera la bienvenue. Pour une bonne organisation de cette scène, n'hésitez pas à prendre contact avec nous. En deuxième partie de soirée, vers 17h, 3 groupes joueront leurs répertoires jusqu'à 23h. Une restauration sera mise en place avec sandwiches saucisses frites, tout cela en espérant que le ciel soit avec nous.

Nous serons aussi au comice agricole les 09 et 10 septembre, nous avons besoin de mains pour préparer cet événement au niveau du montage de chapiteau et autres préparations à partir du jeudi 07, n'hésitez pas à nous en parler.

La fête communale qui se déroulera le 16 et 17 septembre se prépare aussi, les manèges seront présents cette année et le repas se déroulera à la salle polyvalente, des cartes seront mises en vente. Les Virades de l'Espoir sont à Landivy cette année le dimanche 24 septembre au vallon de la Lortière, une randonnée pédestre et cyclo seront organisées. Un mois de septembre bien chargé, n'hésitez pas à nous rejoindre pour toutes ces manifestations.

Le Comité des Fêtes





Union Commerciale et Artisanale de Landivy

Bonjour à tous,

L'UCAL s'est rassemblé le jeudi 30 mars, pour l'assemblée générale. Un nouveau bureau a été élu :



Président : Mickaël Henry -
Vice président : Jérôme Baglin
Trésorier : Tony Frelaut
Secrétaire : Catherine Lecoq

Nous remercions Jean Michel Auger pour ces années passées à la présidence

Récemment, nous avons effectué notre tombola de Pâques, nous avons fait 30 heureux gagnants (15 chocolats et 15 paniers garnis). Une remise a eu lieu le vendredi 7 avril, à la mairie, autour d'un verre de l'amitié.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à cette opération :



Le lundi 29 Mai, nous avons organisé notre traditionnel Concours de pétanque. 64 équipes ont participé Sous un soleil magnifique dans une ambiance Familiale et conviviale.

Nous pourrions reverser une participation Financière aux virades de l'espoir en Septembre.

Merci à tous les participants et les bénévoles.



Nous souhaitons une bonne retraite à Régine Coiffure, qui a cessé son activité le 31 décembre. Michel et Annie ont également cessé leurs activités, nous leur souhaitons : « bonne continuation ». Et nous souhaitons la bienvenue à Anthony Lebouc.

A bientôt...

Le bureau



Nids de frelons



Le FRELON ASIASTIQUE c'est l'affaire de tous

Vous souhaitez avoir plus d'informations sur la lutte contre le Frelon Asiatique, n'hésitez pas à contacter

Robert PAUCHARD
robert.pauchard@laposte.net

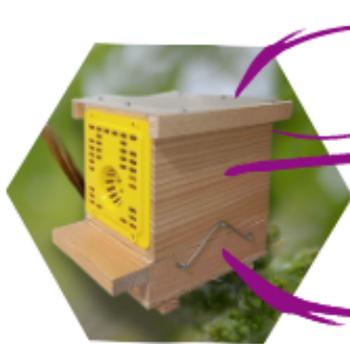


25 €

Stock au GDS Mayenne
 Technopole Changé- Rue Albert Einstein
 53810 Changé
 02 43 53 53 54

PIÈGE A FRELONS Mayennais

Fabriqué par la ROBIDA pour le piégeage printemps des fondatrices



Plexi pour la chaleur et luminosité

Partie piège

Partie appât avec une grille qui sépare les 2 parties afin que le mélange s'évapore et que l'odeur attire la fondatrice



Les 2 parties du piège sont indépendantes. Cela permet de recharger l'appât sans avoir besoin de tuer les frelons.

La présence des frelons à l'intérieur favorise la prise des autres, qui sont à l'extérieur du piège.

Appât sucré (1/3 de bière, 1/3 sirop de grenadine et 1/3 vin blanc ou rouge)



6 juin 2023 : collecte Don du Sang à Fougerolles de Plessis

11 juin 2023 : épreuve école de vélo à Pontmain

18 juin 2023 : Fête de la musique au Vallon de la Lortière

6 août 2023 : épreuve école vélo à 15h à Fougerolles du Plessis

9 et 10 septembre 2023 : foire d'automne communale

16 et 17 septembre 2023 : fête communale

16 septembre 2023 : épreuve Open 3 et Access

17 septembre 2023 : école vélo en collaboration avec le comité des fêtes de Landivy

24 septembre 2023 : évènement Virade de l'Espoir

17 octobre 2023 : concours de belote à la salle polyvalente

26 novembre 2023 : repas concert de l'Harmonie

5 décembre 2023 : collecte Don du Sang à Fougerolles de Plessis

Mairie de LANDIVY
2, rue de Normandie
53190 LANDIVY
tel : 02.43.05.42.05